

La gouvernance de l'Internet au Bénin

I. Introduction

L'impact de l'IGF sur le développement est incontestablement défini sur l'objet et les fondements même de la création du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI/IGF) comme un espace de dialogue multipartite sur les politiques publiques concernant les questions liées à la gouvernance de l'Internet, comme la viabilité, la solidité, la sécurité, la stabilité et le développement de l'Internet, telle que défini par l'Unesco.

L'une des préoccupations majeure de l'IGF, est de mettre au cœur de son action le développement global et durable en s'appuyant non pas seulement sur la gouvernance de l'internet mais également sur l'Internet lui-même comme un facteur de développement des Nations. Le FGI est un lieu important dans lequel se rassemblent les acteurs de la société civile, les gouvernements, le secteur privé et la communauté technique pour débattre du développement et du déploiement de l'Internet et pour comprendre sa croissance et ses répercussions en tant que technologie ayant des fins générales qui sous-tend les économies et les sociétés.

Le présent rapport vise à faire le point des différentes actions entreprises par le FGI Bénin, en République du Bénin.

II. Historique

Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet au Bénin (FGI Bénin) est un cadre multi-acteurs pour la Gouvernance de l'Internet.

L'organisation des fora sur la gouvernance de l'internet dans les différents pays s'inspire de la mission assignée aux Nations Unies d'organiser annuellement un Forum sur la Gouvernance de l'Internet qui se veut une plateforme global multi-acteur de dialogue sur les enjeux actuels et futurs de la gouvernance de l'internet. Il vise à favoriser la viabilité, la robustesse, la sécurité, la stabilité et le développement de l'Internet dans les espaces géographiques. Cette exigence émane de l'agenda du sommet mondial sur la société de l'information tenue à Tunis en 2005 qui l'aborde en ses paragraphes 29, 72 et 73.

Depuis 2011, le Bénin a annuellement pris part aux activités relatives à la gouvernance l'Internet au niveau de la CEDEAO. En 2012, a été organisé le premier forum national sur la gouvernance de

l'internet au Bénin (BIGF 2012). Ledit forum a donné mandat à un comité présidé par Monsieur Yaovi ATOHOUN et Madame Nelly KWENDE pour coordonner l'organisation du deuxième forum national sur la gouvernance de l'Internet au Bénin (BIGF 2013).

En 2013, un nouveau mandat a été donné à un comité multi-acteur présidé par Monsieur Jacques HOUNGBO et Madame Karine GBAGUIDI KEREKOU pour préparer le FGI 2014.

Le comité a retenu de se distinguer au niveau mondial par l'acronyme « FGI.BJ ». Cet acronyme désigne le forum sur la gouvernance de l'internet au Bénin. Il s'est aussi doté d'un logo et d'une adresse de messagerie professionnelle à savoir bureau@fgi.bj .

En 2014, un nouveau bureau présidé par Mme Karine GBAGUIDI KEREKOU et Monsieur Franck Bignon KOUYAMI a été élu avec en plus de l'objectif d'organisation du FGI 2015 et une demande de la communauté quant à l'institutionnalisation de l'organisation.

Afin de maximiser son implication, il a été décidé lors du forum 2015 de passer le groupe en Association (FGI Bénin), présidé par un Bureau directeur de 05 membres :

- Karine GBAGUIDI KEREKOU (secteur Privé - Publicitaire): Présidente
- Franck KOUYAMI (universitaire – gestionnaire de projet) : Vice-président
- Ade BADA (société civile - Juriste) : Secrétaire
- Serge HOUEDANOU (Public – informaticien) : Trésorier
- Kossi AMESSINO (Public – DIP) : Chargé des relations extérieures.

Ce groupe s'est donné l'exigence d'impliquer l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'internet au Bénin, dans un dialogue national sur :

- les constats d'insatisfactions actuelles, les propositions de solutions des fournisseurs d'accès Internet ;
- les pistes de régulation de l'Internet et les services connexes notamment la gestion du .bj ;
- le commerce électronique ;
- les contenus en ligne ;
- les données à caractère personnel ;
- le numérique avec la 3G et la 4G, les réseaux sociaux, etc. ;



- La sécurité sur internet.

III. Défis de la gouvernance de l'internet au Bénin

Au Bénin, les enjeux de la gouvernance d'internet sont liés à la nature même des acteurs qui interviennent dans le processus de gouvernance. Ces acteurs peuvent être regroupés en trois catégories :

A. Les acteurs

1. Les acteurs étatiques

Constitué de l'ensemble des acteurs agissant par délégation ou pour le compte de la puissance publique, les acteurs étatiques jouent un rôle prépondérant dans les processus de gouvernance d'internet au Bénin.

En effet, ils sont en grande partie chargés des aspects législatif, réglementaire et organisationnel d'internet au Bénin. L'État béninois reste une des parties prenantes les plus puissantes économiquement au sein le cadre multi acteurs local via l'édition des lignes directrices du secteur, la conception et la mise en application de grands projets de politiques publiques (Ennov 2021, PAG Bénin révélé) et la gestion du fonds de service universel.

Au rang des acteurs étatiques, nous dénombrons notamment : Le Gouvernement de la République du Bénin, le Conseil du Numérique, le Ministère de l'Économie Numérique et de la Communication (MENC), l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP), la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Électroniques et de la Poste (ABSU-CEP), Bénin Télécoms Infrastructures, Benin Télécoms Service, l'Unité d'Exécution du Conseil du Numérique (Agence du Numérique) et la Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication (HAAC).

2. Le secteur privé

Le secteur privé intervient pour beaucoup au Bénin dans la diffusion des biens, services et contenus numériques. Il s'agit d'un secteur extrêmement dynamique et diversifié (de la grande entreprise technologique à la start-up naissante) et en cours de consolidation en grands sous-ensembles.

Ces dernières années, des entreprises utilisatrices d'internet, se sont mises à s'intéresser à des thématiques de gouvernance. Ce fait est suffisamment important pour être souligné et témoigne d'une maturation de secteur avec des acteurs de plus en plus regardant sur la qualité des offres des prestataires et sur leurs droits.

Au rang des acteurs du secteur privé, il y a notamment : les FAIs (ABC CORPORATION SARL, ALINK TELECOM SARL, BENIN TELECOM SA (BTSA), CANALBOX, FIRST NET SA, ISOCEL TELECOM, JENY SAS, MARLANS TELECOM SA, OMNIUM DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INTERNET (OTI), SUD TELECOM SOLUTIONS SARL et UNIVERCELL SA), les opérateurs de télécommunication (MOOV, MTN, Libercom, Glo, BCom).

3. La société civile

La société civile au Bénin en matière d'internet est très active. L'objectif principal de cette famille d'acteurs reste la représentation des groupes non professionnels utilisant l'internet. On regroupe également sous cette appellation les divers groupes d'activistes et autres groupes d'influence et de pression actives dans le secteur des TIC au Bénin. Ce groupe d'acteurs joue assez bien son rôle de contre-pouvoir et de lanceur d'alertes.

Au rang des acteurs de la société civile, il y a notamment : L'association FGI Bénin, l'incubateur Blolab, l'association des Blogueurs, l'ONG IGBaNet, les diverses associations des consommateurs intervenant dans le secteur d'Internet, le club des DSI et l'Association Béninoise pour la Cybersécurité et la Promotion du Numérique.

B. Défis de la gouvernance d'internet au Bénin

Un consensus s'est fait au niveau international sur la définition de la notion de la gouvernance d'internet. Il s'agit de : l'« élaboration et l'application par les États, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles, procédures de prise de décision et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'Internet »¹.

Au Bénin, les défis de la gouvernance d'internet sont nombreux. Le FGI Bénin s'est attelé ces dernières années à mobiliser les acteurs autour des défis suivants :

1. Développement des infrastructures

Bien que le Bénin ait été l'un des premiers pays en Afrique de l'Ouest à disposer d'un accès à internet en 1995², le développement des infrastructures d'accès a été extrêmement lent. Il faudra attendre Avril 2002 pour que le pays dispose d'une véritable sortie haut débit à l'international avec la mise en service du point d'atterrissage du câble SAT-3 et Octobre 2015 pour qu'un second câble sous-marin (ACE) ne permette d'envisager la redondance.

En matière d'internet, les infrastructures de distribution à haut débit et à très haut débit sont assurées par 1320 km de Fibre Optique formant la dorsale nationale. Néanmoins, il manque

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernance_d%27Internet

² A l'occasion du sommet de la francophonie avec une liaison à 64 Kbps

toujours le « dernier kilomètre » pour connecter les populations à cette dorsale qui est principalement utilisé par des « grands comptes ».

2. Développement des services

L'écosystème des services numériques au Bénin est resté très pauvre malgré l'émergence de startups et de SSII ces dernières années. Ceci laisse les utilisateurs béninois dans une position de consommateurs de services majoritairement externes et contribue significativement au maintien de tarifs élevés et à un manque de visibilité du contenu local sur internet.

3. Accessibilité

En 2015, selon le régulateur, le taux de pénétration d'internet au Bénin était de 19.40 % de la population nationale. L'accès à internet se fait majoritairement via les réseaux mobiles (97,88 % des accès en 2015) par les technologies 2G, 3G et 4G ce qui n'est pas nécessairement imputable aux difficultés d'accès aux infrastructures filaires, mais plutôt à la différence de prix entre un téléphone intelligent et un ordinateur portable. Le dernier étant largement plus coûteux que le premier. Néanmoins, la couverture internet filaire et mobile sur le plan national reste concentrée aux grandes agglomérations urbaines (avec les meilleures performances).

4. Risques numériques

Encouragés par un vide juridique ne les exposant qu'à de faibles peines, les cybercriminels et autres cyber-délinquants ont prospéré au Bénin développant des techniques de plus en plus sophistiqués. Cet état de fait nuit à l'image du pays à l'extérieur (associé à un des paradis de la cybercriminalité en Afrique de l'Ouest), mais également à l'intérieur en instaurant un climat de méfiance vis à vis des acteurs, outils et rares services numériques disponibles sur l'Internet local.

L'absence de textes sur le numérique a également pour corolaire la réticence des acteurs privés à investir véritablement dans le développement de l'économie numérique local, considérant cela comme un secteur à risque et peu sûr au Bénin.

Avec le vote du code du numérique au Bénin, le paysage devient rassurant pour l'éclosion de la confiance numérique.